

Date de dépôt : 18 novembre 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Bertrand Buchs : Le vol Swiss Genève-New York va-t-il être définitivement supprimé?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 octobre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis le 23 mars 2020, le vol Swiss Genève-New York n'existe plus. Swiss vient d'annoncer que, pour son horaire d'hiver, ce vol ne serait pas réintroduit et que les personnes désirant se rendre à New York devraient passer par Zurich.

Ce vol a une valeur hautement symbolique pour notre canton puisqu'il permet de relier le siège mondial de l'ONU avec son siège européen.

Sa suppression, temporaire ou définitive, a une répercussion négative sur le rayonnement de la Genève internationale.

Swiss, qui n'est plus une compagnie suisse mais allemande, dit devoir veiller à sa rentabilité. Cette compagnie ne prend pas en compte cette symbolique, car ce n'est pas son affaire.

Nous pouvons difficilement l'accepter, car cette compagnie dépend d'un financement fédéral. La Confédération a prêté à Swiss une grosse somme d'argent au printemps et va probablement la compléter prochainement.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quelles sont les initiatives que le canton a prises pour que cette liaison soit rétablie le plus rapidement possible ?***
- 2. Le CE a-t-il interpellé le Conseil fédéral pour qu'une condition à un nouveau prêt soit le rétablissement de cette liaison ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat y répond comme suit.

- 1. Quelles sont les initiatives que le canton a prises pour que cette liaison soit rétablie le plus rapidement possible ?***

En premier lieu, il sied de préciser que ni le Conseil d'Etat, ni l'Aéroport international de Genève (ci-après : l'AIG) n'ont d'influence sur la reprise d'une liaison, laquelle relève de la seule compétence des compagnies aériennes. Seule la compagnie aérienne, en l'occurrence SWISS, décidera de reprendre une telle liaison, en temps voulu. Probablement que la demande des voyageurs sera le critère principal pris en compte par SWISS pour décider du moment de sa reprise effective.

Actuellement, seules 3 liaisons intercontinentales sur 10 sont en fonction.

Enfin, dans la majorité des cas, il convient de souligner que les lignes intercontinentales ont pour aéroport de départ des hubs tels que celui de Zurich. La plate-forme aéroportuaire de Genève n'est pas considérée comme un hub.

A ce stade, le Conseil d'Etat ne dispose d'aucune information selon laquelle la liaison en question serait définitivement supprimée par la compagnie SWISS.

- 2. Le CE a-t-il interpellé le Conseil fédéral pour qu'une condition à un nouveau prêt soit le rétablissement de cette liaison ?***

Le Conseil d'Etat n'a pas contacté la Confédération en vue de l'octroi d'un prêt. Il n'est du reste pas acquis qu'une telle démarche soit favorable à la compagnie SWISS.

La baisse, voire l'absence de demande (étroitement liée aux mesures sanitaires strictes mises en place et à l'absence de tenue de congrès et autres relations/rencontres d'affaires sur sol genevois depuis le mois de mars 2020), consécutive à la situation exceptionnelle qui prévaut depuis mars 2020, est la principale raison de la suspension actuelle de la liaison.

Une fois la situation sanitaire stabilisée et la conjoncture économique à nouveau favorable, la liaison aérienne Genève-New-York devrait être rétablie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA